CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP Aéronautique (options : Avionique / Structure / Systèmes)

La communication professionnelle

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Aéronautique, veuillez visiter :
capaeronautique.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Aéronautique : EP1, communication professionnelle

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-AERO-EP1 • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse de la situation et du cadre de communication (3 questions) **Page 3**

2. Exploitation des données techniques (3 questions) **Page 4**

3. Préparation et rédaction des communications professionnelles (3 questions) **Page 6**

4. Prévention, sécurité et fiabilité de l'information (3 questions) **Page 9**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet associé **(PDF) :** https://capaeronautique.fr/assets/annales/cap-aeronautique/La communication professionnelle/2026/CAP Aéronautique (options : Avionique - La communication professionnelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Analyse de la situation et du cadre de communication

Dans un atelier de maintenance aéronautique, une anomalie est constatée pendant une visite programmée sur un aéronef A-200. Le candidat analyse uniquement la situation correspondant à son option, distingue les faits observés des décisions relevant d'une personne habilitée, puis identifie les interlocuteurs et les repères horaires.

Question 1.1. Pour la situation correspondant à votre option, relevez deux faits observables et indiquez le document de travail dans lequel chacun doit être consigné, sans ajouter de cause supposée.

Pour l'option Avionique, le faisceau F-12 a une longueur relevée de 1,34 m : consignez cette constatation sur la fiche de constat FC-26-041, avec le repère et l'heure 08 h 24. Deuxième fait connu : aucune déconnexion, coupe, remise en forme ni modification n'a été effectuée sur le faisceau. Consignez cette action non réalisée dans la fiche de suivi de l'intervention. Ces faits décrivent la situation sans supposer de cause ni conclure sur la conformité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> FC-26-041 : F-12 mesuré à 1,34 m. Fiche de suivi : aucune modification du faisceau.

Question 1.2. Indiquez les deux interlocuteurs auxquels l'anomalie doit être transmise en priorité et précisez, pour chacun, l'objectif de la transmission.

L'apprenti(e) transmet en priorité l'anomalie au responsable d'équipe de maintenance pour l'alerter et lui communiquer les faits observés, la localisation et l'état de sécurisation. Le responsable d'équipe transmet ensuite l'information au personnel technique compétent, afin qu'il vérifie la documentation applicable et décide de la suite technique. La chaîne de transmission précise que la remise en service, si les conditions sont réunies, relève d'une personne habilitée selon l'organisation de l'organisme. L'apprenti(e) ne prend pas ces décisions.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Responsable d'équipe : alerter et transmettre les faits. Personnel technique compétent : vérifier la documentation et décider de la suite.

Question 1.3. À partir de la constatation à 08 h 24, de la transmission au responsable d'équipe à 08 h 42 et de la mise en sécurité à 08 h 31, calculez la durée écoulée entre constatation et transmission et indiquez si la mise en sécurité a eu lieu avant ou après la transmission. Présentez les deux résultats.

La durée entre la constatation à 08 h 24 et la transmission à 08 h 42 est de 18 minutes : 42 - 24 = 18. La mise en sécurité, horodatée à 08 h 31, a eu lieu avant la transmission au responsable d'équipe. Elle la précède de 11 minutes : 42 - 31 = 11. Les heures sont données en heure locale.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Durée constatation-transmission : 18 min. Mise en sécurité : 11 min avant la transmission.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Exploitation des données techniques

Le dossier fournit, pour chaque option, une référence issue d'un ordre de travail fictif, une observation et le contexte du relevé. Le candidat compare les données de son option, calcule l'écart ou la proportion demandée et précise les informations à vérifier avant toute décision technique.

Question 2.1. Pour votre option, comparez la valeur de référence à la valeur observée et énoncez précisément l'écart avec son unité, si applicable. Pour l'option Structure, indiquez aussi le nombre de fixations concernées et le nombre total contrôlé. Ne concluez pas à la conformité ou à la non-conformité sans critère fourni.

Retenir uniquement la ligne correspondant à l'option suivie. Les valeurs de référence sont celles de l'ordre de travail fictif ; elles ne constituent pas un critère de conformité.

Option	Référence et constat	Écart constaté
Avionique	Faisceau F-12 : 1,20 m de référence, 1,34 m relevé	Le relevé est supérieur de 0,14 m
Structure	Panneau P-07 : 12 fixations contrôlées, dont 2 décrites avec un jeu	2 fixations concernées sur 12
Systèmes	Conduite C-03 : 0,80 m de référence, 0,92 m relevé	Le relevé est supérieur de 0,12 m

Transmettre ces faits sans conclure à la conformité ou à la non-conformité. Aucune modification du composant n'a été effectuée.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avionique : F-12, écart de +0,14 m. Structure : 2 fixations présentant un jeu sur 12 contrôlées. Systèmes : C-03, écart de +0,12 m.

Question 2.2. Effectuez le calcul adapté à votre option : écart entre 1,34 m et 1,20 m en Avionique, proportion des 2 fixations décrites comme présentant un jeu parmi les 12 contrôlées en Structure, ou écart entre 0,92 m et 0,80 m en Systèmes. Écrivez l'opération et le résultat avec l'unité appropriée, en arrondissant le pourcentage à une décimale.

Effectuer uniquement le calcul correspondant à l'option suivie. Pour Avionique et Systèmes, soustraire la référence de la valeur relevée. Pour Structure, rapporter les 2 fixations décrites avec un jeu aux 12 fixations contrôlées, puis convertir en pourcentage. Aucun de ces calculs ne permet à lui seul de conclure à la conformité.

- Avionique : 1,34 - 1,20 = 0,14 m.
- Structure : (2 ÷ 12) × 100 = 16,7 %.
- Systèmes : 0,92 - 0,80 = 0,12 m.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avionique : 0,14 m. Structure : 16,7 %. Systèmes : 0,12 m.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.3. Citez trois informations complémentaires à vérifier dans la documentation de maintenance approuvée ou auprès du responsable compétent avant toute décision technique. Expliquez brièvement pourquoi une valeur mesurée seule ne permet pas d'autoriser une correction.

Avant toute décision technique, vérifier trois points dans la documentation approuvée ou auprès du responsable compétent :

- La documentation applicable à l'aéronef et sa révision en vigueur.
- La méthode de contrôle, les conditions de mesure et les critères ou limites applicables à l'élément.
- La suite technique autorisée et les compétences requises pour l'effectuer.

Une valeur mesurée seule ne précise ni le critère applicable ni la validité de la méthode employée. Elle ne permet donc pas d'autoriser une correction. La décision revient au personnel compétent selon les procédures de l'organisme.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier la documentation applicable, la méthode et les critères de contrôle, puis la suite autorisée et les compétences requises. La mesure seule n'autorise aucune correction.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Préparation et rédaction des communications professionnelles

Le candidat prépare une transmission factuelle au responsable d'équipe et une inscription de traçabilité à partir de l'anomalie de son option. Il complète les documents réponses DR 1 et DR 2 avec les références, les heures, l'action de sécurité et la suite demandée, sans inventer de diagnostic ni de décision habilitée.

Question 3.1. Complétez dans le DR 1 les champs relatifs à l'identification, à la localisation et à la chronologie, en reprenant exactement les références et les heures fournies dans les documents.

Pour l'option Avionique, les champs du DR 1 identifient l'aéronef, l'intervention et l'élément concerné. La localisation précise reprend le poste AV-03, le faisceau F-12 et l'atelier B. La chronologie distingue le début de l'intervention, la constatation, la mise en sécurité avec suspension, puis l'information du responsable d'équipe. Les références et les heures sont reprises des documents du sujet.

Champ du DR 1	Réponse
Option du CAP	Avionique
Aéronef et immatriculation	A-200, F-HZMA
Ordre de travail	OT-26-041
Fiche de constat	FC-26-041
Élément et localisation	Faisceau F-12, poste AV-03, atelier B
Chronologie	Début : 08 h 10 ; constatation : 08 h 24 ; zone sécurisée et intervention suspendue : 08 h 31 ; responsable informé : 08 h 42

DR 1 : identification et chronologie complétées

Champ	Réponse du candidat
Option du CAP	Avionique
Aéronef et immatriculation	A-200, F-HZMA
Ordre de travail	OT-26-041
Fiche de constat	FC-26-041
Élément et localisation concernés	Faisceau F-12 ; AV-03 ; atelier B
Heure de constatation	08 h 24
Faits observés et comparaison utile	1,34 m ; référence OT : 1,20 m
État de la zone et action déjà réalisée	Zone sécurisée, suspendue 08 h 31 ;
Message au responsable d'équipe, 50 à 80 mots	responsable informé 08 h 42

✓ RÉPONSE À RETENIR

A-200, F-HZMA ; OT-26-041 ; FC-26-041 ; faisceau F-12, poste AV-03, atelier B. Constatation : 08 h 24 ; sécurisation : 08 h 31 ; transmission : 08 h 42.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 3.2. Rédigez dans le DR 1 un message professionnel de 50 à 80 mots destiné au responsable d'équipe. Il doit comporter les faits relevés pour votre option, la comparaison utile issue du DT 2, l'état de la zone et une demande claire de vérification ou de décision. Mentionnez que l'intervention est suspendue dans l'attente de l'instruction appropriée.

Message professionnel à inscrire dans le DR 1, adressé au responsable d'équipe. Il rapporte les mesures sans conclure à la conformité, précise l'état de la zone et sollicite une instruction du personnel compétent. Le message compte 78 mots.

> Bonjour, à 08 h 24, sur l'aéronef A-200 immatriculé F-HZMA, OT-26-041, au poste AV-03, le faisceau F-12 présente une longueur relevée de 1,34 m, contre 1,20 m indiquée dans l'ordre de travail, soit un écart de 0,14 m. Aucune déconnexion, coupe, remise en forme ni modification du faisceau n'a été effectuée. La zone a été sécurisée et l'intervention suspendue à 08 h 31. Transmission effectuée à 08 h 42. Merci de faire vérifier la documentation applicable et de nous communiquer l'instruction du personnel compétent. L'intervention reste suspendue dans l'attente de cette instruction.

DR 1 : message professionnel

Champ	Réponse du candidat
Option du CAP	.....
Aéronef et immatriculation	.....
Ordre de travail	.....
Fiche de constat	.....
Élément et localisation concernés	.....
Heure de constatation	.....
Faits observés et comparaison utile	.....
État de la zone et action déjà réalisée	.....
Message au responsable d'équipe, 50 à 80 mots	F-12 : 1,34 m / réf. 1,20 m ; zone sécurisée 08 h 31 ; instruction demandée

✓ RÉPONSE À RETENIR

F-12 : 1,34 m relevé contre 1,20 m indiqué, soit 0,14 m d'écart. Zone sécurisée, intervention suspendue ; instruction du personnel compétent demandée.

Question 3.3. Complétez le DR 2 avec une inscription de traçabilité concise et lisible. Distinguez la constatation, l'action immédiatement réalisée et la suite demandée. Indiquez les références des documents concernés et laissez non renseignée toute décision qui n'a pas encore été prise par une personne habilitée.

Inscription proposée pour le DR 2 : les rubriques distinguent le fait observé, l'action de sécurité réalisée et la suite demandée. Les références permettent de retrouver l'aéronef et l'intervention. La date n'étant pas indiquée dans les documents, elle reste non renseignée. La décision technique et la remise en service demeurent vierges, car elles relèvent d'une personne habilitée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Rubrique du DR 2	Inscription
Date et heure de constatation	Date non renseignée ; 08 h 24
Aéronef, immatriculation et ordre de travail	A-200, F-HZMA ; OT-26-041
Repère de l'élément contrôlé	Faisceau F-12, poste AV-03
Constatation factuelle	Longueur relevée : 1,34 m ; référence OT : 1,20 m
Action immédiate de sécurité et heure	Zone sécurisée et intervention suspendue à 08 h 31
Personne informée et heure	Responsable d'équipe, transmission orale à 08 h 42
Suite demandée	Vérification de la documentation et instruction du personnel compétent
Décision technique ou remise en service	
Références documentaires associées	OT-26-041 ; FC-26-041 ; fiche de suivi de l'intervention

DR 2 : inscription de traçabilité

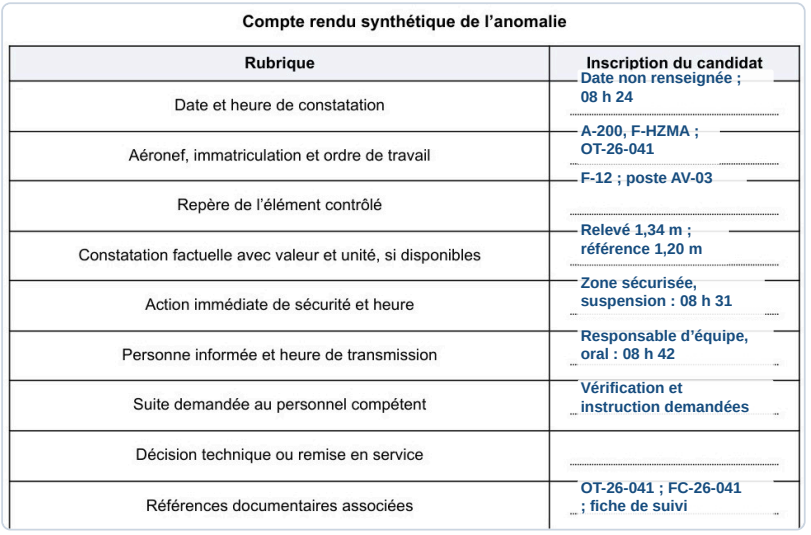

Compte rendu synthétique de l'anomalie

Rubrique	Inscription du candidat
Date et heure de constatation	Date non renseignée ; 08 h 24
Aéronef, immatriculation et ordre de travail	A-200, F-HZMA ; OT-26-041
Repère de l'élément contrôlé	F-12 ; poste AV-03
Constatation factuelle avec valeur et unité, si disponibles	Relevé 1,34 m ; référence 1,20 m
Action immédiate de sécurité et heure	Zone sécurisée, suspension : 08 h 31
Personne informée et heure de transmission	Responsable d'équipe, oral : 08 h 42
Suite demandée au personnel compétent	Vérification et instruction demandées
Décision technique ou remise en service	
Références documentaires associées	OT-26-041 ; FC-26-041 ; fiche de suivi

✓ RÉPONSE À RETENIR

DR 2 : faits, sécurisation et transmission tracés ; instruction demandée. Décision technique et remise en service laissées vierges.

FormaV - document d'entraînement non officiel

4. Prévention, sécurité et fiabilité de l'information

À partir de la situation d'atelier et des consignes internes, le candidat décrit les mesures immédiates, les précautions de communication et les limites de son rôle. Les documents ressources présentent la chaîne de transmission et les responsabilités relatives à la décision technique et à la remise en service.

Question 4.1. Indiquez deux mesures immédiates adaptées à la situation avant la réception d'une instruction. Distinguez la protection de la zone de la transmission de l'information.

Avant de recevoir une instruction, distinguer deux actions immédiates :

- **Protection de la zone :** suspendre l’opération concernée si nécessaire et maintenir la zone sécurisée, sans modifier l’équipement.
- **Transmission :** alerter le responsable d’équipe en communiquant les faits observés, leur localisation, l’heure et l’état de sécurisation.

Dans le sujet, l’intervention est suspendue et la zone sécurisée à 08 h 31 ; le responsable d’équipe est informé à 08 h 42. Ces actions sont consignées sur les supports de suivi appropriés.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Suspendre l’opération et protéger la zone ; alerter le responsable d’équipe avec les faits, leur localisation et l’état de sécurisation.

Question 4.2. Citez trois erreurs de communication ou de traçabilité à éviter dans le compte rendu de cette anomalie. Pour chacune, indiquez en quoi elle pourrait nuire à la compréhension ou au suivi de l'intervention.

Éviter les erreurs qui rendent l’anomalie difficile à comprendre ou à retrouver dans le suivi. Le compte rendu doit rester factuel et permettre d’identifier l’intervention et ses suites.

Erreur à éviter	Conséquence
Attribuer une cause sans preuve	Une supposition est présentée comme un fait et peut orienter l’analyse à tort.
Omettre l’heure, la localisation ou une référence utile	L’intervention et l’élément concerné deviennent difficiles à retrouver.
Effacer ou rendre illisible une inscription lors d’une correction	La trace des faits et des corrections est perdue, ce qui nuit au suivi.

Consigner uniquement les faits connus et respecter la procédure documentaire pour toute correction.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Ne pas supposer une cause, omettre les données de traçabilité ou rendre illisible une inscription.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 4.3. Indiquez qui peut décider de la suite technique et qui peut prononcer la remise en service, selon les données du DT 3. Précisez le rôle de l'apprenti(e) dans l'attente de cette décision.

Le responsable d’équipe transmet la situation au personnel technique compétent, qui vérifie la documentation et décide de la suite à donner. La décision technique et la remise en service relèvent d’une personne habilitée selon l’organisation de l’organisme ; la remise en service n’est possible que si les conditions et procédures applicables sont satisfaites. Dans l’attente, l’apprenti(e) maintient la sécurité, alerte et trace les faits et les actions réalisées. Il ou elle ne modifie pas l’équipement, ne prend pas la décision technique et ne renseigne pas l’attestation de remise en service.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le personnel compétent décide de la suite technique ; une personne habilitée prononce la remise en service. L’apprenti(e) sécurise, alerte et trace sans décider.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve EP1 du CAP Aéronautique, Édition 2026, code FV-ENT-AERO-EP1 durée 3 heures, coefficient 4. À partir d'une anomalie fictive constatée en atelier sur un aéronef A-200, le candidat étudie la situation de son option, exploite les relevés, prépare une communication professionnelle traçable et applique les consignes de sécurité en respectant les limites de responsabilité de l'apprenti.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Écart de longueur : valeur observée moins valeur de référence, avec le résultat exprimé dans la même unité.
- Proportion en pourcentage : nombre de fixations concernées divisé par le nombre contrôlé, puis multiplié par 100.
- Une valeur de l'ordre de travail sert de comparaison, mais ne constitue pas une tolérance réglementaire ni une autorisation de correction.
- La traçabilité sépare la constatation, l'action réalisée et la décision attendue, avec les références, la localisation et les heures.

Points de vigilance & attentes du jury

- Traitez uniquement les données de l'option choisie et reprenez exactement les repères, références et heures du dossier.
- Décrivez des faits observables sans attribuer de cause ni conclure à la conformité sans critère fourni.
- Présentez l'opération de calcul et indiquez l'unité ou l'arrondi demandé.
- Ne renseignez aucune décision technique ni remise en service à la place d'une personne habilitée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer l'écart entre le relevé et la valeur de référence ?

Soustrayez la valeur de référence à la valeur observée, puis indiquez le résultat avec la même unité. Pour 1,34 m comparé à 1,20 m, l'écart arithmétique est 0,14 m. Ce résultat ne constitue pas, à lui seul, un critère de conformité.

Q : Comment calculer le pourcentage de fixations présentant un jeu ?

Divisez le nombre de fixations décrites comme présentant un jeu par le nombre total contrôlé, puis multipliez par 100. Ici, 2 ÷ 12 × 100 donne 16,7 % après arrondi à une décimale. Présentez l'opération et le résultat.

Q : Que faut-il prioriser pour gérer le temps et les documents réponses ?

Traitez les questions dans l'ordre et utilisez uniquement la ligne correspondant à votre option. Réservez du temps pour compléter et rendre obligatoirement les DR 1 et DR 2, puis vérifiez les références, les heures, les unités et la longueur de 50 à 80 mots du message.

Q : Qui valide la décision technique et la remise en service ?

Le responsable d'équipe transmet l'information au personnel technique compétent, qui décide de la suite selon la documentation applicable. Une personne habilitée prononce la remise en service si les conditions sont satisfaites. L'apprenti signale, sécurise et trace les faits, sans prendre ces décisions.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capaeronautique.fr/assets/annales/cap-aeronautique/La communication professionnelle/2026/CAP Aéronautique (options : Avionique - La communication professionnelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Aéronautique (options : Avionique : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Aéronautique, classés par épreuve et par année :

capaeronautique.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Aéronautique reprennent l'essentiel de chaque épreuve :

capaeronautique.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.